

Césaire contre Césaire : à Dakar, la Martinique manquante

Le 6 avril 1966, à Dakar, Aimé Césaire prononce l'un de ses plus beaux discours sur l'art, la réification du monde et la survie des cultures. Une heure de parole, et un mot qui n'y figure jamais.

I. La scène

Dakar, avril 1966. Le premier Festival mondial des arts nègres se tient du 1er au 24 avril, sous le patronage de l'Unesco et avec l'aide de l'État français, organisé par l'État sénégalais et par la Société africaine de culture, le réseau d'Alioune Diop et de la revue *Présence africaine*. Le colloque qui en constitue la cheville ouvrière s'ouvre avant le festival lui-même, du 30 mars au 8 avril, sur un thème : « Fonction et signification de l'art nègre dans la vie du peuple et pour le peuple ». André Malraux, ministre français des Affaires culturelles, parle à la séance inaugurale. Léopold Sédar Senghor annonce l'élaboration d'un humanisme nouveau qui contiendrait cette fois la totalité des hommes. Duke Ellington, Joséphine Baker, Langston Hughes, Katherine Dunham sont là. Les Haïtiens appelleront ces journées les États généraux de la négritude.

Le 6 avril, Aimé Césaire prend la parole. Il commence par se désarmer : il n'est ni savant, ni expert, il vient apprendre plus qu'enseigner. C'est une politesse de tribune, et personne dans la salle n'est dupe. L'homme qui parle est le maire de Fort-de-France, le député, l'auteur du *Cahier d'un retour au pays natal* et du *Discours sur le colonialisme*.

Il parle de l'art. Il parle de la civilisation industrielle qui couvre le monde de son réseau. Il parle de la négritude, qu'il dit ne pas aimer nommer. Il parle de l'Afrique menacée de s'oublier elle-même. Il répond à Malraux, il cite les débats de la veille avec les spécialistes venus d'Europe et d'Amérique.

Il se désigne une seule fois. Il se dit « homme antillais » venu parler de « l'Afrique mère ».

Le mot « martiniquais » n'apparaît pas une fois dans tout le discours. Ni le mot Martinique. Le maire de Fort-de-France parle une heure du sort des peuples et son pays n'est pas dans sa bouche.

Ce n'est pas un oubli. C'est une architecture. Et c'est de cette architecture qu'il faut parler, parce que nous vivons encore dedans.

II. Ce qu'il faut lui garder

Commençons par la dette, parce qu'elle est réelle et qu'un texte qui ne paie pas ses dettes ne mérite pas qu'on le lise.

Césaire décrit en 1966 ce que nous appelons aujourd'hui, avec des mots plus mous, mondialisation culturelle. Il nomme le processus : la substitution au monde concret, hétérogène, donc riche, d'une algèbre d'abstractions homogénéisées. Un abrégé du monde, commode, et qui appauvrit. Un monde de l'efficiencia où l'homme lui-même devient chose, où le temps n'est plus du temps mais une manière d'espace rempli de choses mesurables. Il tire la conséquence sans trembler : sur la trajectoire de cet univers se trouvent le mépris, la guerre, l'exploitation de l'homme par l'homme.

Et il refuse le confort du réquisitoire. Les mérites de la civilisation européenne, écrit-il, sont nombreux et éclatants. Il ne les développe pas, il les pose. Cette phrase suffit à disqualifier les lectures paresseuses qui font de Césaire un procureur de l'Occident. On peut refuser la domination sans nier ce que la culture qui l'a portée a produit. C'est même la seule position tenable, et c'est la nôtre.

Reste le passage qui, pour nous, vaut tous les autres. Césaire prévient l'Afrique indépendante : le colonialisme est parti, le danger reste. Le développement politique, la scolarisation, l'urbanisation, l'insertion dans le réseau des relations mondiales y suffiront. Et il ajoute que, cette fois, la réification ne jouera plus dans la relation à l'autre mais dans la relation de l'Afrique avec elle-même, l'Afrique risquant de ne plus se voir que par les yeux des autres et de jeter sur elle-même « un regard pétrifiant ».

Nous n'avons pas besoin de traduction. Nous n'avons même pas eu le départ du colonisateur pour amortir le choc. Le regard pétrifiant, ici, n'a jamais eu à être importé : il est enseigné, il est diffusé, il est aimé.

Césaire ajoute enfin qu'une indépendance politique qui ne serait pas assortie d'une indépendance culturelle serait le plus illusoire des boucliers. Nous devons lire cette phrase les yeux ouverts. Nous n'avons ni l'une ni l'autre.

III. Le renversement qu'il opère lui-même

Le cœur du discours n'est pas dans son analyse de l'Occident. Il est dans un geste que presque personne ne relève.

Quand vient la question de savoir si l'art africain peut survivre au monde moderne, Césaire refuse de la traiter comme une question d'art. Ce n'est pas en termes d'art, dit-il, c'est en termes humains qu'il faut poser le problème. Parce que dans l'art africain, ce qui compte d'abord n'est pas l'objet produit, c'est celui qui produit. L'art n'y a jamais été savoir-faire technique ni copie du réel. Il est une manière d'être avant d'être une manière de faire.

De là, deux échecs symétriques qu'il décrit et que nous connaissons par cœur. Celui de l'artiste qui applique des canons européens et se croit universel. Et celui de l'artiste qui recopie mécaniquement les motifs de l'ancêtre et se croit fidèle. Ni l'imitation, ni le folklore. L'art, dit-il, n'est jamais reproduction, fût-ce de soi-même.

Puis il conclut, et c'est là qu'il faut s'arrêter. Il dit en substance que l'art africain de demain vaudra ce que vaudront l'Afrique de demain et l'Africain de demain. Il s'adresse aux hommes d'État plus qu'aux artistes : faites-nous une bonne Afrique, une Afrique où il y ait encore des raisons d'espérer et des raisons d'être fiers, et l'art africain sera sauvé.

Retenons la loi, car elle vaut au-delà de son objet. L'art ne sauve pas un peuple. C'est un peuple qui rend un art possible. L'art est un symptôme de santé collective, jamais son remède.

IV. La bascule : le pays qui saute

Appliquons maintenant la loi de Césaire à la Martinique. Elle se retourne aussitôt contre son auteur.

Dans la salle de Dakar, Roger Bastide avait posé une question angoissée que Césaire rapporte lui-même : ne viendra-t-il pas un moment où il n'y aura plus d'art africain, mais seulement un art semblable à tous les autres arts du monde, à cette différence près, secondaire, négligeable, qu'il aura été fait par des Africains ?

Transposez. La question devient la nôtre, et elle est brutale : produisons-nous un art martiniquais, ou un art fait par des Martiniquais ?

Soyons honnêtes sur l'état des lieux, sinon la démonstration ne vaut rien. Il est faux de dire que nous manquons d'artistes. Nous n'avons probablement jamais autant produit : musique, image, texte, scène, slam, vidéo. Ce qui manque n'est pas la production, c'est tout ce qui la tient. Pas de critique établie. Peu d'édition. Peu de commande publique orientée par un projet. Pas de récit qui relie une œuvre à celle qui l'a précédée. Nos meilleurs sont validés ailleurs ou consommés ici sans mémoire, et ce qui n'est pas transmis ne fait pas une culture, cela fait un divertissement.

Or, si l'art vaut ce que vaut le peuple, et si le peuple martiniquais n'existe pas encore comme sujet politique constitué, alors la réponse à la question de Bastide est déjà écrite.

Et c'est ici que le mot manquant reprend toute sa place. Ce discours n'oublie pas la Martinique par distraction. Il la traverse sans s'arrêter, parce que le raisonnement de Césaire monte toujours par les mêmes marches : de lui-même au Nègre, du Nègre à l'Afrique mère, de l'Afrique à l'Homme. L'échelle du peuple, celle qui se situe entre l'individu et l'universel, n'est jamais posée.

Précisons, car le raccourci est fréquent et il est faux. Ce que Césaire fait ici, ce n'est pas diluer la Martinique dans l'antillanité : l'antillanité est le concept d'Édouard Glissant, forgé plus tard et précisément contre le tropisme africain de la négritude. Ce que Césaire fait, c'est autre chose et c'est plus ancien. Il dilue la Martinique dans le Nègre et dans l'Afrique. L'opération est différente, l'effet est identique : le pays saute.

Il faut alors dire la chose sans détour, et sans procès. En 1946, Césaire porte la loi qui fonde administrativement la Martinique dans la République. En 1958, il accueille Malraux à l'Hôtel de ville de Fort-de-France. En 1966, à Dakar, il fonde symboliquement la Martinique dans le monde nègre. Ce n'est pas une contradiction, ce n'est pas une trahison, et le lire ainsi serait puéril. C'est une cohérence. Le même homme, dans le même mouvement de pensée, cherche pour son île une grandeur d'emprunt : la grandeur d'une République, ou la grandeur d'une race. Jamais la sienne.

Et l'on comprend pourquoi. La négritude avait une urgence historique, et elle l'a magnifiquement remplie. Il fallait, dans l'étendue de l'abomination, replacer le Nègre au centre du monde et détruire la caricature qui tenait lieu de dialogue. Ce travail est fait. Nous en vivons. Mais un peuple ne se déduit pas d'une couleur. Après la race, il reste à fonder le pays, et cette tâche-là, la négritude ne l'a pas accomplie parce qu'elle ne se l'était pas donnée.

V. Trois objections, et nos réponses

Le cadre. À Dakar, en 1966, devant le monde noir rassemblé, parler de la Martinique aurait été déplacé. C'est vrai, et il faut le concéder franchement. Un discours ne se juge pas seul. Mais une constante, oui. Et de 1946 à 1966, la constante est là.

La taille. Nous serions trop peu nombreux pour prétendre former un peuple. Sainte-Lucie compte moins de deux cent mille habitants, la Dominique moins de quatre-vingt mille, et ces peuples existent, votent, signent, siègent, se font entendre dans les enceintes régionales. Ce n'est pas la démographie qui fait le peuple. C'est le nom qu'il se donne et que les autres acceptent d'employer.

Le précédent fédéral. La Fédération des Indes occidentales, créée en 1958, est morte en 1962. On nous dira donc : attendre des peuples constitués pour bâtir un bloc caribéen, c'est ne jamais rien bâtir. L'objection est sérieuse et elle mérite mieux qu'une chronologie. Le peuple martiniquais ne précède pas la Caraïbe et ne l'attend pas. Il se constitue en y entrant. Car on ne devient un peuple qu'en étant reconnu comme tel par ses pairs, et nos pairs ne sont pas à Paris. Ils sont à Castries, à Roseau, à Kingstown, à Port-au-Prince, à Bridgetown.

VI. Entrer dans la Caraïbe avec un nom

Le mouvement est d'ailleurs commencé, et il faut le dire pour ce qu'il est. La Martinique a rejoint la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2012, l'Association des États de la Caraïbe en 2014, l'Organisation des États de la Caraïbe orientale en 2015. L'accord d'adhésion à la CARICOM a été signé le 20 février 2025 à Bridgetown. Le Parlement français a ensuite approuvé le protocole sur les privilèges et immunités qui conditionnait son entrée en vigueur, le Sénat le 28 janvier 2026, l'Assemblée nationale le 16 avril 2026, et le statut de membre associé est devenu effectif le 16 juin 2026, après remise de l'instrument d'adhésion par la France. La Martinique en est le septième membre associé, et elle a siégé pour la première fois à ce titre du 5 au 8 juillet 2026, à Gros Islet, à Sainte-Lucie.

Voilà le fait. Voici la question. Membre associé signifie assister, participer, contribuer, sans droit de vote, et hors du champ de la politique étrangère, qui demeure régalien. Nous entrons donc dans la Caraïbe avec une chaise et sans voix.

Une chaise ne devient une voix que si quelqu'un s'assoit dessus et parle en son nom propre. Et l'on ne parle en son nom propre qu'à condition d'avoir un nom. C'est exactement ce que dit la martinicanité noire, concept fondateur de *Penser l'Homme Noir Martiniquais* : non pas un repli sur soi, non pas une frontière tracée contre le voisin, mais la condition d'entrée. On n'apporte à une table commune que ce que l'on a d'abord constitué. Un bloc caribéen ne se fabrique pas de dissolutions successives, chacun se fondant dans plus grand que lui jusqu'à ce que personne ne sache plus qui parle. Il se fabrique de peuples qui savent leur nom, et qui, sachant leur nom, peuvent enfin s'allier au lieu de se ressembler.

C'est en cela que notre tâche prolonge Césaire au lieu de le contredire. Il a dit que l'art africain vaudrait ce que vaudrait l'Africain. Nous disons que l'art martiniquais vaudra ce que vaudra le Martiniquais, et que le Martiniquais vaudra ce qu'il aura consenti à être : un habitant de département, ou un membre d'un peuple.

VII. Un universel qui a une adresse

En 1956, dans sa lettre de rupture à Maurice Thorez, Césaire avait donné la formule la plus juste qu'on ait écrite sur ces questions : un universel riche de tout le particulier.

Il a posé le principe. Il l'a appliqué au Nègre, magnifiquement. Il l'a appliqué à l'Afrique, généreusement. Il ne l'a jamais appliqué à son île.

Nous n'avons donc pas à le corriger. Nous avons à finir sa phrase.

Un universalisme pensé depuis le Sud n'est pas un universalisme qui parle d'en bas à un monde d'en haut, ni une clameur de dominés demandant leur part. C'est un universel qui a une adresse, une langue, un sol, des morts, et qui, pour cette raison précise, a quelque chose à dire au reste du monde. Ce qui n'a pas d'adresse ne parle à personne.

Alors reprenons son dernier mot et retournons-le vers nous. Il demandait aux politiques africains de refaire à l'Afrique une dignité et une santé, et promettait qu'à ce prix l'art africain serait sauvé.

Faites-nous un peuple, et le reste viendra. L'art, la langue, la Caraïbe, le monde. Dans cet ordre, et pas dans un autre.



Sources

- ◆ Aimé Césaire, allocution du 6 avril 1966, colloque du premier Festival mondial des arts nègres, Dakar. Texte consulté dans Joseph Jos, *Quand André Malraux rencontre Aimé Césaire*, Éditions Desnel, p. 114-130. Source primaire : actes du colloque publiés par Présence africaine, 1967.
- ◆ Premier Festival mondial des arts nègres, Dakar, 1er-24 avril 1966 ; colloque « Fonction et signification de l'art nègre dans la vie du peuple et pour le peuple », 30 mars-8 avril 1966, organisé par la Société africaine de culture sous le patronage de l'Unesco ; actes publiés par Présence africaine, 1967.
- ◆ Aimé Césaire, *Lettre à Maurice Thorez*, Présence africaine, 1956.
- ◆ Adhésion de la Martinique à la CARICOM : accord signé le 20 février 2025 à Bridgetown (Barbade) ; projet de loi autorisant l'approbation du protocole sur les privilèges et immunités de la CARICOM du 14 janvier 1985 adopté par le Sénat le 28 janvier 2026 et par l'Assemblée nationale le 16 avril 2026 ; statut de membre associé effectif le 16 juin 2026 après remise de l'instrument d'adhésion par la France, septième membre associé de la Communauté. Adhésions antérieures à la CEPALC (2012), à l'AEC (2014) et à l'OECD (2015).
- ◆ 51e réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM, du 5 au 8 juillet 2026, Sandals Grande St. Lucian, Gros Islet, Sainte-Lucie : première participation de la Martinique comme membre associé, accueillie par la secrétaire générale Carla Barnett à la cérémonie d'ouverture du 5 juillet.



Arnaud Ransay